



SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU LIBOURNAIS (Siren : 253306377)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Libourne
Arrondissement	Libourne
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/12/2001
Date d'effet	24/12/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. MARCEL BERTHOME

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hotel de Ville
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33500 LIBOURNE
Téléphone	05 57 55 00 70
Fax	
Courriel	pays.libournais@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	155 364
Densité moyenne	116,75

Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 7 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
33	CA du Libournais (200027068)	CA
33	CC Castillon/Pujols (243301454)	CC
33	CC du Brannais (200033520)	CC
33	CC du Canton de Fronsac (243301397)	CC
33	CC du Grand Saint Emilionnais (200035533)	CC
33	CC du Pays Foyen (243301371)	CC
33	CC du Sud-Libournais (243301322)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 4

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement économique
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
Développement touristique
- Tourisme
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)